

La Féminisation dans la langue

Dans les années 1970, un Premier Ministre de la France affirmait : « Comment imaginer que l'on puisse envisager une carrière féminine dans quelque domaine que ce soit, à quelque échelon que ce soit, identique à une carrière masculine ? ». Depuis, les femmes ont investi pratiquement tous les domaines d'activité et de responsabilité jusqu'alors réservés aux hommes. Or, sur le plan de l'égalité professionnelle, les choses ont peu changé dans les mentalités et dans les faits, et ce, malgré la loi Roudy, du 13 juillet 1983 qui l'instituait. Mais lorsque les femmes envisagent et réussissent une carrière identique à celles des hommes, il leur reste encore à faire reconnaître leur droit à être désignées dans **toutes leurs activités**, par un terme qui rend compte de leur sexe. Les Égyptiens croyaient au pouvoir créateur des mots, et pour eux, **l'être humain vit si on le nomme par son nom** : ainsi un homme existe en tant que père, grand-père, frère, oncle, cousin, parrain, etc., une femme en tant que mère, grand-mère, sœur, tante, cousine, marraine etc. Mais qu'en est-il sur le plan des métiers, des fonctions, des grades ou des titres ? Force nous est de constater que, en particulier en ce qui concerne les métiers dits « valorisants », le masculin est encore trop souvent préféré, y compris par les femmes et nous verrons pourquoi.

Après un bref historique de ce qu'on appelle la « féminisation » du langage, nous regarderons comment elle est facile à opérer, et ferons un état des lieux en cette première décennie du 21^e siècle.

1. Le long combat pour l'égalité linguistique.

De nombreuses études ont montré que, jusqu'au 16^e siècle, la langue avait des formes féminines correspondant à des formes masculines pour pratiquement tous les termes servant à désigner des métiers, titres, grades et fonctions, car du haut en bas de l'échelle sociale, les femmes étaient présentes et leurs activités énoncées par des termes qui rendaient compte de leur sexe. Elle usait pour ce faire de la dérivation : au Moyen-Âge, les femmes pouvaient être *chirurgiennes* (l'équivalent actuel d'une infirmière), *médecines*, *médecineuses*, ou *miresses* (dans le Sud), *peintresses*, *physiciennes*, etc. Le 17^e siècle centralisateur et dominé par l'image éminemment virile du « Roi soleil » ignorera superbement les termes féminisés, ou lorsqu'il les emploiera, ce sera avec condescendance ou ironie (c'est le cas pour *peintresse*). Mais en 1750, déjà, l'une des protagonistes de *La Colonie* de Marivaux revendique pour les femmes le droit « au Palais à tenir audience, à être *avocate*, *capitaine*, *conseillère*, *intendante* ou *présidente* ». Contrairement à l'opinion reçue, la Révolution française, qui se voulait égalitaire, n'a pas fait de la femme l'égal de l'homme : la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* ne s'appliquait qu'aux hommes, et **le mot homme ne recouvrait qu'un seul genre, le masculin !** Il faut attendre la fin du 19^e siècle, avec l'accession progressive des femmes à des métiers auparavant exercés par les hommes, **docteur**, **chirurgien** (mais pour les nommer peu ou pas de termes traduisant cette nouvelle réalité sociologique), pour que la romancière Louise Gagneur adresse à l'Académie française une pétition réclamant la féminisation des noms de métiers, titres et fonctions qui devenaient « coutumiers à la femme ». Malgré l'émancipation des femmes qui a suivi la Première Guerre mondiale, — L'Académie française, dans son édition de 1932, consciente de l'irruption des femmes dans la vie publique, sociale et professionnelle du début du 20^e siècle avait néanmoins admis l'usage de néologismes comme *artisane*, *aviatrice*, *bûcheronne*, *candidate*, *électricienne* et *factrice*— malgré leur rôle indéniable lors de la Seconde Guerre mondiale (elles ont été résistantes,

déportées, décapitées, fusillées...) et le droit de vote enfin reconnu par une ordonnance du Général de Gaulle le 21 avril 1944, jusqu'il y a peu de temps, les exemples de formes féminines pour les noms de métiers, titres, grades et fonctions auxquels les femmes accèdent de plus en plus restent, jusqu'au début des années 2000 encore trop peu nombreuses. Pourtant, au début du 20^e siècle, des grammairiens, et des linguistes, et non des moindres, montrent que les règles morphosyntaxiques pour dire le féminin existent et que les réticences à les utiliser ne sont pas tant d'ordre linguistique. Damourette et Pichon, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, en 1927 parlent de « la facilité avec laquelle le français (...) sait former des féminins différenciés »

Faire évoluer les mentalités ne se fait pas en un jour, ni sans un mouvement volontariste que va impulser le pouvoir politique et ce, par deux fois en 1984, puis en 1998. Remarquons au passage, que le même mouvement volontariste a existé depuis plus longtemps dans d'autres pays francophones : la Belgique, le Canada et la Suisse, ainsi qu'en Allemagne depuis plus de vingt-cinq ans (en 1980, plus en 1993) sans créer les mêmes remous que dans notre pays. En 1986, la Commission mise en place par Yvette Roudy en 1984 prescrit donc la féminisation des noms de métier, titres, grades et fonctions dans tous les textes réglementaires et dans tous les textes officiels émanant des administrations et établissements de l'État et donne en annexe les règles de féminisation élaborées. Mais cette circulaire, jamais abrogée, n'a guère été appliquée. C'est pourquoi lors du Conseil des ministres du 14 décembre 1997, sous l'impulsion de quelques ministres, et particulièrement les femmes du gouvernement qui demandent à être appelées Madame **La** Ministre, formulation grammaticalement correcte, la décision de féminiser les appellations des emplois administratifs est approuvée. Rappelons brièvement, que c'est un *Arrêté sur les tolérances orthographiques*, publié au J. O. du 9 février 1977, qui permet l'accord d'un nom masculin avec un pronom féminin : Mme X est **un excellent professeur**, **elle** va nous quitter. Cela s'appelle la syllepse, hérésie grammaticale, et la formule Madame LE Ministre est de la même eau ; imagine-t-on de dire « Monsieur LA baby-sitter » puisque désormais, des étudiants exercent ce genre de « petit boulot » ???

2. La Féminisation. Ses Règles

On trouvera en annexe et aussi sur le site Web de l'ATILF (<http://www.atilf.fr/feminisation/regles>) une présentation des principales règles de féminisation de la langue française).

3. Une décennie de féminisation : un bilan plus que positif.

À la lecture de ces règles, on se demande pourquoi la recommandation de féminiser les noms de métiers, fonctions, grades ou titres a suscité, lors de la promulgation de la circulaire du 8 mars 1998, une bataille médiatique sans précédent dans les mois qui ont suivi : c'est oublier un peu vite que ces dénominations obéissent aux mêmes règles morphologiques que les adjectifs, qui peuvent être masculins ou féminins selon qu'ils qualifient un homme ou une femme, règles que nous avons assimilées depuis l'école primaire : on parle d'un schéma directeur, d'une ligne directrice, d'un directeur, d'une directrice d'école. En fait les réticences à la féminisation n'étaient pas tant, à l'origine, d'ordre grammatical que psychologique et socioculturel.

Les opposants de la première heure ont mis en avant plusieurs arguments : l'homonymie, l'euphonie et surtout la dévalorisation.

- On a souvent souligné l'**homonymie** fâcheuse qui existe, par exemple, entre bon nombre d'appellations de métiers féminisés et des noms de machines (**balayeuse, moissonneuse, perforatrice, trieuse**, etc.) : or ces métiers existaient souvent bien avant les machines du même nom, et l'ambiguïté correspondante pour les noms masculins (**conditionneur, conservateur, distributeur, perforateur**, etc.) ne semble pas poser problème. Doit-on mentionner la résistance à être appelée **avocate**.....alors qu'**un avocat** n'est pas seulement le défenseur de la veuve et de l'orphelin, mais également un beau fruit vert ?
- « Cela sonne mal, ce n'est pas beau ». L'argument de l'**euphonie** malmenée, du bizarre, voire du ridicule existe aussi pour des appellations au masculin : l'appellation *maïeuticien*, forgée par l'Académie française pour désigner les hommes qui ont opté pour le beau métier de sage-femme a immédiatement entraîné sa déformation plaisante de « mailloticien ».
- **La dévalorisation** : pour beaucoup, y compris, hélas, de femmes, féminiser un nom de métier, revient à le dévaloriser ; un métier féminisé perdrait alors de son prestige, de son autorité : on ne saurait être directrice de cabinet, conseillère d'État, rédactrice en chef, ambassadrice de France aux U.S.A. Il est vrai que les postes de haut niveau ont été très longtemps le domaine (réservé) des hommes, et l'usage ancien consistant à attribuer aux épouses du titulaire du titre ou de la fonction au féminin — parce que très longtemps, la femme n'a eu d'autre statut social que celui de « fille de » puis d'« épouse de » (c'est-à-dire un statut matrimonial, d'où la survivance pendant longtemps, de formes féminines ne désignant que « l'épouse de » (*ambassadrice, générale, mairesse, pharmacienne*) qui a entraîné le refus des femmes qui avaient **obtenu un diplôme** de pharmacien, **un poste** de capitaine, de commandant, de général, etc. de féminiser leur appellation. Est-ce que des chefs d'État comme Cléopâtre, Élisabeth I d'Angleterre, Catherine de Russie, et plus près de nous Golda Meïr, Margareth Thatcher, ont eu moins d'autorité que certains hommes d'État que nous ne citerons pas ?
- On a également objecté que la féminisation était **impossible pour les termes désignant une fonction**, puisqu'ils définissent une charge dont l'impétrant s'acquitte, un rôle qu'il assume, une mission qu'il accomplit. Or on a su féminiser **la fonction d'instituteur** (les écoles normales d'institutrices ont été créées par exemple en 1938, en Afrique française), pourquoi serait-il impossible juridiquement de féminiser d'autres fonctions ? S'il existe des **directrices d'école**, pourquoi pas des **directrices de cabinet** ? Des **conseillères pédagogiques**, pourquoi pas des **conseillères d'État** ?

En fait, les formes féminisées sont ressenties comme des **néologismes**, ce qui est ressenti par nos compatriotes comme une atteinte à la norme qui, pensent-ils, est affirmée dans les dictionnaires. Or, il faut le savoir, les dictionnaires **ne disent pas ce qu'il faut dire...mais ce qui se dit** : comme le rappelle le dictionnaire de l'*Académie française*, le dictionnaire **rend compte de l'USAGE**. Or, les dictionnaires ont très, trop, longtemps été frileux face au féminin. Même le *Trésor de la langue française*, dictionnaire de la langue du 19^e et 20^e siècle publié en 16 volumes et élaboré au sein de notre laboratoire du CNRS bien connu des Nancéiens et Nancéiennes sous les appellations d'INaLF et aujourd'hui d'ATILF, a souvent été très en retrait (cf. sa version informatisée disponible à l'adresse : www.atilf.fr/tlfi). C'est ainsi que **agricultrice**, (femme qui exerce le métier d'agriculteur : *Elle s'est installée dans ce coin de Haute-Marne en 1994 avec une dotation de jeune agricultrice, L'Est Républicain*, [Nancy] 29 juill. 1999, p. 28 ; *Après avoir quitté Jules et mère, elle s'installe, brevet*

d'agricultrice en poche, dans l'exploitation d'Adrien, *Libération*, 5 sept. 2001, p. 3 ; *Dernière agricultrice en activité au milieu du golfe du Morbihan*, *Le Monde*, 2 août 2002, p. 8 ; *Sandrine, jeune informaticienne, décide de devenir agricultrice*, *Le Figaro, TV Magazine*, 8 nov. 2002, p. 49) n'y figure pas, que **ambassadrice** (celle qui exerce la fonction d'ambassadeur) a depuis peu acquis ses lettres de noblesse ; qu'en sport, **ailier** reste obstinément masculin et pourtant (*Les ailières firent une mauvaise partie*, *L'Auto*, 5 4 1932, ds le ROBERT DES SPORTS ; *L'aillère droite de l'ESB (...) souffre d'une contracture aux fessiers* (*L'Est Républicain* [Besançon], 4 mai 1999, page non communiquée). Ne parlons pas des **entraîneuses** (souvent remplacées par le très « français » *coach* !!), **footballeuses**, et autres **escrimeuses**, et **sabreuses**.

La féminisation a trouvé, néanmoins dans les médias, des auxiliaires précieux en ouvrant largement leurs colonnes à ses partisans (comme à ses détracteurs, ce qui permet d'approfondir la réflexion). La presse écrite nationale, les quotidiens comme *Le Monde*, *Libération*, *La Croix*, les hebdomadaires comme *Le Nouvel Observateur*, *L'Express*, *Télérama*, voire *Le Point* — tous plutôt classés politiquement à gauche, ou peu conservateurs — ou même certains plus à droite comme *Paris-Match* — ont dès l'origine offert à leurs lecteurs de belles féminisations (**une conservatrice de musée**, *Libération*, 31 08 1998 ; **une chef**, *Télérama*, 14 10 1998) ; des féminins comme **une baroudeuse**, **batteuse**, **chargée d'affaire**, **chef de gang**, **doctoresse**, **écrivaine**, **escrimeuse**, **mafieuse**, **régisseuse**, **sculptrice**, **soldate** ont fleuri dans *Elle* et dans les autres médias depuis cette année 1998. Dans l'audiovisuel, la palme revient aux chaînes nationales. Dans **la presse locale** (*L'Est Républicain*, éd. de Besançon, d'Épinal et de Nancy), les féminisations d'abord timides (poids du courrier des lecteurs et de ses répercussions éventuelles sur les ventes) sont actuellement bien attestées. En 2008, on lit, et on entend : **la** maire de Lille, **la** ministre de la santé, **la** garde des sceaux...et surtout **la** chancelière allemande, **la** gouverneure de l'Alaska, **la** procureur(e) Carla del Ponte. Les récentes éditions du *Petit Larousse*, du *Petit Robert* ont progressivement intégré la plupart des féminisations, y compris les plus contestées. Ainsi l'édition de 2008 signale, sous la vedette **recteur, trice**, n. [om] en parlant de la personne qui est à la tête d'une académie : « En France on emploie **plutôt** [nous soulignons] *recteur* pour une femme ; le féminin *rectrice* est courant au Canada » — *plutôt* n'exclut pas l'emploi de *rectrice* ! Un dernier point avant de conclure. Si les règles proposées pour la féminisation ont été relativement bien suivies au fil des ans, une très nette tendance, pour les mots en **-eur**, ou **-teur**, à employer la forme **épïcène** s'affirme de plus en plus pour des mots dont le féminin est récent et qui relèvent de la règle 2. 2. b [ou sur le site : 3.2.b] : **une censeur, professeur, entrepreneur, proviseur**, etc.

4. Conclusion.

Faisant suite à des siècles de disette quasi générale tranchant avec la riche période du Moyen-Âge où les femmes étaient reconnues et énoncées comme telles dans toutes leurs activités, une impulsion vigoureuse a été donnée par le pouvoir politique, le témoin a été passé par les médias, et des femmes et des hommes qui prouvent par là que la féminisation n'est ni une mode passagère, ni un programme politique, mais bien une revendication fondamentale, essentielle, existentielle de tout individu dans notre société : ce qui n'est pas nommé n'existe pas.

Marie Jo. Mathieu et Jean-Marie Pierrel
ATILF CNRS & Nancy Université

Les auteurs

Marie-Jo. Mathieu : Linguiste et Lexicographe, Ingénieure au CNRS, Ancienne rédactrice du *TLF*, Membre de la commission de modernisation de la Langue à la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (Ministère de la Culture), co-auteure du livre *Femme j'écris ton nom....* (Documentation Française, 1999)

Jean-Marie Pierrel : Informaticien linguiste, Professeur à l'Université Henri Poincaré, Directeur du Laboratoire Analyse et Traitement Informatique de La Langue Française (ATILF UMR 7118 CNRS & Nancy Université : www.atilf.fr) et du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL CNRS : www.cnrtl.fr)

Bibliographie Masculin –féminin

Guides pour la féminisation :

L'Allemagne.

Eine Sprache für beide Geschlechter: Richtlinien für einen nicht-sexistischen Sprachgebrauch, Bonn, Deutsche UNESCO-Kommission 1993.

La Belgique.

Mettre au féminin : guide de féminisation, des noms de métier, fonction, grade et titre, Communauté française de Belgique ; Direction de la culture et de la communication ; Conseil supérieur de la langue française, Bruxelles, Service de la langue française, 1994, 72 p.

Le Canada.

Office de la langue française : *Au féminin : guide de féminisation, des titres de fonction et des textes*. Réd. par Monique Biron, avec la collab. de Gisèle Delage. Québec : Publ. du Québec, 1991, 34 p.

La France.

A. BECQUER, B. CERQUIGLINI, N. CHOLEWKA, M. COUTIER, J. FRECHER, M.-J. MATHIEU, *Femme, j'écris ton nom....* La Documentation française, 1999, 126 p. *Préface* de Lionel Jospin [Les Règles de féminisations, p. 21 à 27 ; une liste indicative de termes au masculin et au féminin accompagnés du renvoi aux règles établies p. 21 à 27, avec leur féminisation quand elle est différente dans les autres pays francophones.].

La Suisse.

Dictionnaire féminin- masculin des professions, des titres et des fonctions. Préf. par Thérèse Moreau, Genève Métropolis, 1991, 318 p.

On pourra également consulter avec profit :

MIREILLE. BALLESTRAZZI, avec la collaboration de PAUL KATZ, *Madame la commissaire*, Presses de la Cité, 1999.

V. BARRÉ, S. DEBRAS, N. HENRY, M. TRANCART, *Dites-le avec des femmes*. Le sexisme ordinaire dans les médias. Préface de Benoîte Groult, CFD éditeur, 1999.

EDWIGE KHAZNADAR, *Le Féminin à la française*, Académisme et langue française, L'Harmattan, 2002.

MARINA YAGUELLO, *Les Mots et les femmes*, Essai d'approche sociolinguistique de la condition féminine, Payot, 1978.

MARINA YAGUELLO, *Le Sexe des mots*, Belfond, 1989.

Annexe : les règles de féminisation

2.1. Noms se terminant au masculin par une voyelle : noms non suffixés : *apprenti, libraire, notaire, juge, ministre, vétérinaire*, etc., **ou suffixés/composés** (écologiste, géologue, psychiatre) : la forme féminine est identique à celle du masculin (ce que l'on appelle une **forme épïcène**, c'est-à-dire qui garde la même forme au masculin et au féminin, ce que nous retrouvons en anglais, langue dans laquelle les noms d'agent en *-or*, et *-er* n'ont pas de genre particulier, ce dernier étant indiqué par la reprise anaphorique : *doctor* [docteur], *painter* [peintre] est qualifié de 'substantif' dans les dictionnaires de langue anglais, mais nous savons s'il s'agit d'une femme ou d'un homme quand, en contexte, on parle d'eux en disant *she* [elle] ou *he* [il]). Remarquons que certains noms dans cette catégorie ont été féminisés depuis longtemps à l'aide du suffixe *-esse* (*maîtresse, poétesse*), suffixe très souvent dévalorisant, sauf dans les titres de noblesse (*comtesse, duchesse, princesse*).

2. 1 a. Noms se terminant par -è et -i : adjonction d'un **-e à la finale** : avouée, députée, apprentie....

2. 1. b. Noms se terminant par -a, -o et -u : désignations très anciennes (*boutefeu*) ou emplois métonymiques (*tuba*) : la **forme épïcène** est retenue : **une** boutefeu, **une** tuba.

2. 2. Noms se terminant au masculin par une consonne

2. 2. a. Noms se terminant par une finale autre que -eur : adjonction d'un **-e** à la finale : avocate, cheminote, commise, consultante, écrivaine, générale, magistrate, etc.

- Doublement de la dernière consonne : chirurgienne, colonelle, doyenne, électricienne, industrielle, informaticienne, etc.
- Modification de la dernière consonne : créatif/créative, sportif/sportive, syndic/syndique
- Ajout d'un accent sur la dernière voyelle : bâtonnière, conseillère, greffière, menuisière, préfète, sommelière, etc.

La solution de l'**épïcène** a été retenue pour quelques mots dont la féminisation est difficile : **une chef, une clerc, une conseil, une témoin**, et l'adjonction de **-e** est facultative pour des mots dont le féminin est attesté : une camelot(e), une mannequin(e), une matelot(e).

2. 2. b. Noms se terminant par -eur (sauf -teur)

La forme féminine se termine par **-euse** lorsque le nom **correspond à un verbe en rapport sémantique direct** : chercher/chercheuse, coiffeur/coiffeuse, programmeur/programmeuse, relieur/relieuse, etc.

- Quelques mots **formés sur une base nominale** sont féminisés de la même façon : avionneur/avionneuse, camionneur/camionneuse, chroniqueur/chroniqueuse.
- Il en est de même pour les **mots formés à partir d'une base nominale anglaise** : basketteur/basketteuse, footballeur/footballeuse.
- Les formes féminines anciennes en **-esse** (défenderesse, demanderesse, venderesse, sont conservées dans la langue juridique.

S'il n'y a **pas de verbe correspondant au nom**, ou si le **verbe n'est pas en rapport sémantique direct** (nom le plus souvent empruntés au latin), on utilise l'**emploi épïcène** (ce que font les Belges), ou l'**adjonction d'un -e final** (ce que préconisent les Québécois et les

Suisses) : une assesseur(e), une censeur(e), une entrepreneur(e), une gouverneur(e), une ingénieur(e), une professeur(e), une proviseur(e).

- Les noms issus de comparatifs latins ont un féminin régulier en **-eure** : une **prieure**, une **supérieure**.

2. 3. Noms se terminant par –teur.

2. 3. a. La forme féminine se termine par **–trice**.

- S’il n’existe **pas de verbe correspondant au nom** (agriculteur/agricultrice, aviateur/aviatrice) ou si le **verbe est apparu postérieurement au nom** (acteur/actrice, auditeur/auditrice).
- Si le verbe correspondant au nom ne comporte **pas de -t- dans sa terminaison** : calculer/calculateur/calculatrice ; conduire/conducteur/conductrice, etc.).
- S’il existe **un substantif corrélé au nom se terminant par -tion, -ture ou -torat** : une agricultrice, animatrice, compositrice, conservatrice, correctrice, curatrice, directrice, éditrice, etc.
- Cette règle s’applique aux **noms empruntés à l’anglais** (francisés ou non) : reporter, reporteur/ reportrice ; supporter, supporteur/supportrice.

2. 3. b. La forme féminine se termine par **-teuse si au nom correspond un verbe en rapport sémantique direct comportant un -t- dans sa terminaison et/ou pas de substantif corrélé se terminant par -tion, -ture ou -torat** : une ajusteuse, batteuse, étiqueteuse, transporteuse.

2. 4. Abréviations et sigles.

Leurs formes abrégées sont **épïcène** : **une extra**, **une O.S.**, **une PDG**.

2. 5. Mots empruntés à une langue étrangère.

Pour ces mots qui sont empruntés dans l’intégralité de leur signe, sans adaptation morphologique, **la forme féminine est identique au masculin** : **une clown**, **une gourou**, **une imprésario**, **une jockey**, etc.

